

Point d'avancement du plan d'action issu des recommandations du GEP

Réunion PNGMDR du 13 avril 2015



Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
Autorité de sûreté nucléaire

Le GEP a été mis en place en 2006 pour une action autour des anciens sites miniers d'uranium du Limousin.

En septembre 2010, le GEP rend un rapport et des recommandations pour la gestion des anciens sites miniers d'uranium en France à court, moyen et long termes.

Les 15 recommandations du GEP ont été classées suivant les quatre grandes thématiques suivantes :

- Rénover et clarifier le cadre institutionnel, réglementaire et doctrinaire
- Améliorer la connaissance et l'encadrement des sites
- Améliorer les connaissances scientifiques et techniques
- Recommandations diverses

Rénover et clarifier le cadre institutionnel, réglementaire et doctrinaire

Rénover et clarifier le cadre institutionnel, réglementaire et doctrinaire

- Recommandations traitées dans le cadre du « GT doctrine »
 - Actualiser et élargir la « doctrine DPPR » de 1999 :
 - Saisine IRSN en cours
 - Condition de sortie des sites de la police des mines :
 - Inventaire de la situation des sites réalisé : calendrier de traitement des sites
 - Préciser le responsable de la gestion à long terme des sites :
 - Sites miniers : BRGM / DPSM
 - Stockages de résidus : en cours de réflexion
 - Explorer de solutions alternatives pour favoriser la gestion passive des sites :
 - Travaux du PNGMDR en cours
 - Mettre en œuvre une surveillance des écosystèmes et des habitats
 - Pratique des installations classées, méthodologie définie dans un guide

Rénover et clarifier le cadre institutionnel, réglementaire et doctrinaire

- Recommandations traitées dans le cadre du « GT doctrine »
 - Questions des servitudes et restrictions d'usage
 - Pour les sites miniers : application des principes pour les anciens sites miniers et SUP mises en œuvre au cas pas cas dès lors que l'outil sera disponible
 - Pour les stockages de résidus : mise en œuvre de SUP
 - Etablir des arrêtés types, des plans de surveillance type si nécessaire
 - Sites miniers : méthodologie portée par un guide
 - Stockage de résidus : réflexion autour de la rédaction d'arrêtés types
 - Etablir un calendrier d'application de la doctrine
 - Pour les sites miniers : calendrier de traitement défini pour les 5 prochaines années
 - Pour les stockages de résidus : à définir en fonction des études PNGMDR
 - Construire des archives et matérialiser l'information sur les sites
 - Rencontre avec l'ANDRA en mars 2014
 - Utilisation de la base Mimausa (màj août 2013), voir du portail GEORISQUE

Améliorer la connaissance et l'encadrement des sites

Améliorer la connaissance et l'encadrement des sites

- Recommandations traitées principalement dans le cadre du plan d'action issu de la circulaire du 22 juillet 2009
 - Améliorer la connaissance tant des sites que des rejets et des zones de réutilisation de matériaux ou d'accumulation de la radioactivité
 - Campagne de recensement des stériles miniers dans le domaine public
 - Phase d' « analyse du recensement » et phase de « traitement des zones » en cours en parallèle
 - *Etude PNGMDR « Rapport bilan recensement des stériles miniers en France – Décembre 2014 »*
 - Rédaction de bilans environnementaux par l'exploitant, demandés par arrêtés préfectoraux : 21 bilans sur 27 (ceux manquant pour des sites mineurs)
 - Mise à jour de la base de données MIMAUSA en août 2013 avec les bilans environnementaux
 - Renforcer les contrôles dans l'environnement
 - Campagnes de prélèvements inopinés réalisées par les DREAL
 - Contrôles de second niveau des bilans environnementaux par l'IRSN dans le cadre de MIMAUSA
 - Prévu en 2015 : Bilan Environnemental Bretagne + sites miniers orphelins bretons

Améliorer la connaissance et l'encadrement des sites

- Recommandations restant à mettre en action

8.g. Garantir l'accessibilité et la lisibilité des données de surveillance, entre autres par le déploiement de dispositifs de balisage et de géolocalisation

→ Une partie des résultats mis en ligne sur le réseau national de mesure pour l'environnement (RNME)

Améliorer les connaissances scientifiques et techniques

Améliorer les connaissances scientifiques et techniques

- Recommandations principalement traitées dans le PNGMDR
 - Comprendre l'évolution minéralogique et chimique des résidus de traitement minier et des verses à stériles :
 - Poursuite des études de caractérisation géochimique et leur évolution à long terme
 - *Caractérisation des résidus de traitement issus de l'exploitation des minerais d'uranium en France – Février 2013*
 - *Caractérisation et réactivité des résidus de traitement issus de l'exploitation des minerais d'uranium en France – Décembre 2014*
 - *Etude de la réactivité des stériles miniers d'anciennes mines d'uranium du Limousin - Juillet 2013*
 - Comprendre le fonctionnement hydraulique des stockages et réservoirs miniers
 - *Définition des exigences nécessaires à la constitution des dossiers géotechniques – Avril 2015*
 - « GT Stabilité des digues » (8 réunions), rapport à la fin du 1^{er} semestre
 - *Expertise BRGM sur le site de Jouac*
 - Mieux comprendre l'incidence des sites à long terme :
 - Evaluations de l'impact radiologique à long terme des stockages de résidus de traitement des minerais d'uranium
 - Evaluations complémentaires sur les stériles miniers et les verses à stérile

Améliorer les connaissances scientifiques et techniques

- Recommandations principalement traitées dans le PNGMDR
 - Prévoir l'extension des zones influencées par l'exhalation du radon
 - *Etudes de comparaison entre Comparaison entre les résultats de surveillance environnementale et la modélisation de l'exhalation du radon issu des résidus de traitement de minerais d'uranium du stockage de Bessines (Haute-Vienne), Bellezane (Haute-Vienne), Gueugnon (Saône-et-Loire), Lodève (Hérault) – Février 2015*
 - *Synthèse de l'étude comparative entre les résultats de surveillance environnementale et la modélisation de l'exhalation du radon issu des résidus de traitement de minerais d'uranium des sites de stockages – Février 2015*
 - Prévoir l'évolution de la qualité des eaux issues des mines :
 - *Evaluation des pratiques actuelles de traitement des eaux et des rejets liquides (notamment l'ensemble des risques chimiques et radiologiques)*
 - *Bilan d'étape sur la gestion des stations de traitement des eaux des anciens sites miniers uranifères français – Mars 2015*
 - *GT « Traitement des eaux » (2 réunions)*
 - *Etudes sur la caractérisation géochimique des résidus et des stériles -> évolution de la qualité des eaux de mines*

Améliorer les connaissances scientifiques et techniques

- Recommandations principalement traitées dans le PNGMDR
 - Comprendre les phénomènes d'accumulation en aval des sites ; (sédiments, terres de berges, zones humides...) .
 - *Etude et synthèse des données existantes sur la problématique du Ritord et du lac de Saint Pardoux (87) – Février 2014*
 - *Relation entre les flux rejetés par le site de Bois Noirs-Limouzat et l'accumulation de sédiments marqués à Saint-Clément – Décembre 2014*
 - Affiner la méthodologie de calcul des impacts dosimétriques des sites
 - *Comparaison entre les résultats de surveillance environnementale et la modélisation de l'exhalation du radon issu des résidus de traitement de minerais d'uranium du stockage de Bessines (Haute-Vienne), Bellezane (Haute-Vienne), Gueugnon (Saône-et-Loire), Lodève (Hérault) – Février 2015*
 - *Synthèse de l'étude comparative entre les résultats de surveillance environnementale et la modélisation de l'exhalation du radon issu des résidus de traitement de minerais d'uranium des sites de stockages – Février 2015*

Améliorer les connaissances scientifiques et techniques

- Autres recommandations traités
 - Améliorer la connaissance sur la toxicité des substances rejetées pour l'écosystème
 - Proposition de la valeur guide pour l'uranium en eau douce par l'IRSN en lien avec l'INERIS
 - Proposition d'une valeur de référence pour évaluer la qualité environnementale dans les sédiments
- Transmission des recommandations nécessitant des actions nouvelles :
 - Activation d'outils de pilotage de la recherche et création de zone atelier
 - MESR – Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
 - Développer la veille sanitaire dans les zones fortement uranifères
 - DGS – Direction générale de la santé

Recommandations diverses

Recommandations diverses

- Recommandations déjà mises en œuvre :
 - Engager une démarche de dépistage du radon dans les bâtiments des zones uranifères
 - Actions nationales en cours (Plan national santé environnement...)
 - Approche pluraliste
 - PNGMDR, HCTISN, CSS/CLIS
 - Notion « long terme » à aborder dans les CSS/CLIS
 - Présentation des travaux du GEP aux CSS/CLIS (bilan dans le rapport de la mission complémentaire du GEP de novembre 2013)
 - Assise juridique aux CLIS et développer un cadre favorable aux débat sociétal sur les options de gestion
 - Evolution réglementaire des CLIS vers les CSS (bureau pluraliste, discussion des ordres du jour, mise à disposition des documents)

Perspectives

Réunion PNGMDR du 13 avril 2015



Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
Autorité de sûreté nucléaire

Trois propositions pour conserver la dimension pluraliste

- 1. Encourager la participation d'experts volontaires du GEP aux CSS/CLIS, de manière à accompagner, lorsque c'est nécessaire, le niveau local dans son appropriation des problématiques mines et à en réaliser un retour d'expérience ;**
 - *courrier DGPR/SRT/MSNR/2014-172 du 25 novembre 2014 envoyé au Préfet des CSS concernées*

- 2. Créer un réseau national de membres des CSS miniers placé auprès de l'ASN et de la DGPR, qui en assureront le secrétariat, et à qui il serait confié des missions sur des questions techniques se posant aux plans national et local, pour lesquelles la composante sociétale justifie d'engager une approche pluraliste ;**
 - *organisation d'une réunion du réseau des CSS le 6 octobre 2015*
 - *présentation des travaux du GT Doctrine*

- 3. Intégrer certains de ces membres à des travaux menés par l'administration, de manière à apporter le point de vue de la société civile. Des membres pourraient être intégrés dans un premier temps à deux groupes de travail du PNGMDR (stations de traitement des eaux et stabilité des digues) et dans un second temps au « GT Doctrine » de la DGPR pour une concertation sur des projets de documents.**
 - *GT Stabilité des digues : 1 expert universitaire*
 - *GT Traitement des eaux : 2 experts issus des GEP*
 - *GT Doctrine : consultation de l'ensemble des parties prenantes sur le projet de guide de gestion*

Merci de votre attention